



COMPTE-RENDU
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
19 juin 2018
(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil dix-huit, le 19 juin,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre CAREIL, Maire.

Date de convocation : **8 juin 2018**

| | |
|---|------|
| Effectif légal du Conseil Municipal | : 19 |
| Membres en exercice | : 19 |
| Membres présents | : 11 |
| Membres ayant pris part aux délibérations | : 17 |

Étaient présents : Pierre CAREIL, Jean BAUDRY, Gérard QUINTARD, Christine VERONNEAU, Christophe CARRÉ, Mariane POUPEAU, Hervé POUPEAU, Michel DURANCEAU, Michel GIRARD, Maryvonne GUILBAUD et Philippe FORGEAU,

Avaient remis procuration :

Anne-Marie ÉVEILLÉ à Christine VERONNEAU,
Anthony CHACUN à Hervé POUPEAU
Thierry NAULET à Mariane POUPEAU
Marina ROY à Gérard QUINTARD
Audrey ROBIN à Pierre CAREIL
Jacqueline COTRON à Maryvonne GUILBAUD

Étaient absentes

Karine CHASSIN
Caroline MEUNIER

18 heures

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Jean BAUDRY est désigné pour remplir cette fonction.

N° 2018-053 : VALIDATION DE LA CONVENTION ENTRE L'EHPAD DE LA SAINTE FAMILLE ET LA COMMUNE DE SAINTE GEMME LA PLAINE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Sainte Gemme la Plaine a réservé l'emplacement n° 10 dans le Plan Local d'Urbanisme de 2012 pour le terrain de 2 353 m² adjacent au terrain de La Sainte Famille, afin de créer une liaison douce Nord/Sud, allant de la Place des Halles pour rejoindre la rue de la Mairie et plus tard la rue du Marais.

L'achat de ce terrain de 2 353 m² par l'Association La Sainte Famille nécessite une réflexion globale des Elus Gemmois sur le bien-fondé d'utilisation du droit de préemption dudit terrain et de ses conséquences.

Monsieur le Maire indique que plusieurs réunions de concertation avec l'Association ont permis d'arriver à un consensus par le biais d'une convention de partenariat entre la Commune et l'Association.

Monsieur le Maire soumet la convention de partenariat à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 17 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

VALIDE la convention entre l'EPHAD de la Sainte Famille et la Commune de Sainte Gemme la Plaine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avant le 22 juin 2018

DIT que si ladite convention n'est pas signée à cette date, la Commune de Sainte Gemme la Plaine exercera son pouvoir de préemption avec révision de prix tel que donné en pouvoir délégué par la communauté de communes Sud Vendée Littoral le 23 février 2017.

Questions diverses

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'Etat a octroyé une subvention de 300 000 €uros, au titre de la DSIL 2018 pour la requalification de la RD 137. Il précise que l'appel d'offre a été lancé et sera clos le 25 juin prochain à 12 heures. Les travaux devraient démarrer début novembre pour une période de 6 mois.

Il précise qu'une réunion publique est prévue au mois de Septembre prochain afin d'informer les Gemmois des travaux.

ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2018-053 : **VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EHPAD DE LA SAINTE FAMILLE ET LA COMMUNE DE SAINTE GEMME LA PLAINE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire,
Pierre CAREIL